



# ARRET POUR DEPRESSION SUITE CONFLIT AU TRAVAIL

Par **sebethan**, le **29/08/2009** à **12:20**

Bonjour,

Je suis en arrêt maladie pour dépression (harcèlement sur le lieu du travail) depuis Mars 09. J'ai reçu récemment un courrier de mon DRH qui me précise que je serais payé moitié salaire au 1er septembre 09. Aucun de mes supérieurs hiérarchiques ne me contacte pour éclaircir cette situation et le médecin du travail me prolonge chaque mois. Je précise que je travaille à la SNCF.

Devant autant d'indifférence, je souhaiterais quitter mon entreprise après 10 ans d'ancienneté. Cette situation m'est déplaisante et ne m'aide pas à aller mieux. Démissionner n'est bien entendu pas envisageable; Je vous remercie pour les conseils que vous allez pouvoir m'apporter.

Cordialement,